

TARIFS 2022
LOCATION DES SALLES COMMUNALES

	ASSOCIATION		PARTICULIER & PROFESSIONNEL	
	LOCALE	EXTERIEURE	LOCAL	EXTERIEUR
Petite salle	84.00€	149.00€	123.00€	219.00€
Grande salle	135.00€	242.00€	174.00€	327.00€
Les deux salles	184.00€	368.00€	258.00€	443.00€
Cuisine : Si location par deux associations le même jour, chacune paiera la moitié du coût de sa réservation	Gratuite en cas de location de la salle Location de la cuisine seule : 56.00€	93.00€	56.00€	93.00€
APERITIF EN MATINEE	1 fois / an			
Petite salle	Gratuit	73.00€	56.00€	112.00€
Grande salle	Gratuit	111.00€	91.00€	148.00€
Salle entière	Gratuit	164.00€	117.00€	234.00€
THEATRE – GALA DE DANSE – ARBRE DE NOEL – SEMINAIRE – ASSEMBLEE GENERALE	1 fois / an		1 fois / an	
Petite salle	Gratuit	110.00€	Gratuit	110.00€
Grande salle	Gratuit	188.00€	Gratuit	188.00€
Salle entière	Gratuit	272.00€	Gratuit	272.00€
Obsèques	43.00€ (forfait d'entretien)			
REVEILLONS	+20% sur tarif salle	+20% sur tarif salle	+20% sur tarif salle	+20% sur tarif salle
CHEQUE DE CAUTION				
1 salle	200€	200€	200€	200€
Toute la salle	350€	350€	350€	350€
FORFAIT CHAUFFAGE (d'octobre à avril)				
1 salle	36€	36€	36€	36€
Toute la salle	58€	58€	58€	58€
PERCOLATEUR	10€	10€	10€	10€
COUVERT COMPLET	0.45€	0.45€	0.45€	0.45€
COUVERT SIMPLE	0.23€	0.23€	0.23€	0.23€
VERRE & COUPE	0.08€	0.08€	0.08€	0.08€
RESERVATION 2 JOURS	Tarif global 1 ^{ère} journée +50%	Tarif global 1 ^{ère} journée +50%	Tarif global 1 ^{ère} journée +50%	Tarif global 1 ^{ère} journée +50%
RESERVATION	Arrhes à la réservation : 50% du prix de la salle En cas de renonciation : Remboursement, sous réserve d'avoir prévenu au moins 2 mois avant la date			

- Location de la salle sur 2 jours : le tarif de la salle et de la cuisine est divisé par 2 pour le 2^{ème} jour.
La vaisselle est gratuite le 2^{ème} jour pour le locataire de la salle l'ayant utilisé la veille

- Option pour réserver la salle dès le vendredi (ou la veille de la location) : à compter de 16 heures

- Salle entière : 45.00€

- Salle coté bar : 15.00€

- Salle coté scène : 30.00€

- Les associations locales ont le droit de disposer gratuitement de la salle des fêtes, une fois par an, pour y organiser une activité n'ayant pas de but lucratif. Seuls leurs seront facturés la location de la vaisselle ainsi que le forfait dû pour le chauffage.

Il est important de rappeler qu'en cas de renonciation à une réservation, le remboursement ne se fera que sous réserve d'avoir prévenu par écrit au moins deux mois avant la date.

Pour rappel : le TELETHON bénéficie de la gratuité des salles mais ne perçoit pas de subvention de la commune.

Salle Michel LE BIHAN (Réunions uniquement)

	Particulier/ Professionnel local	Particulier/Professionnel extérieur ou Particulier/professionnel ayant un but lucratif	Association locale	Association extérieure
Du 1 ^{er} octobre au 30 avril	Gratuit	41.00€	Gratuit	41.00€
Du 1 ^{er} mai au 30 septembre	Gratuit	31.00€	Gratuit	31.00€

Salle Roger CARMES

- REUNIONS

	Particulier/ Professionnel local	Particulier/Professionnel extérieur ou Particulier/professionnel ayant un but lucratif	Association locale	Association extérieure
Du 1 ^{er} octobre au 30 avril	Gratuit	41.00€	Gratuit	41.00€
Du 1 ^{er} mai au 30 septembre	Gratuit	31.00€	Gratuit	31.00€

- APERITIFS, VINS D'HONNEUR, CAFES

	Particulier/ Professionnel local	Particulier/Professionnel extérieur ou Particulier/Professionnel ayant un but lucratif	Association locale	Association extérieure
Du 1 ^{er} octobre au 30 avril	66.00€	122.00€	Gratuit	83.00€
Du 1 ^{er} mai au 30 septembre	56.00€	112.00€	Gratuit	73.00€
Chèque de caution	200.00€	200.00€	200.00€	200.00€

La salle Carmès doit être libérée pour 23h (pas de location sur 2 jours)

Un forfait chauffage sera appliqué s'il y a lieu, un chèque de caution sera demandé.

Salle de la Mairie (Réunions uniquement, si les salles CARMES et LE BIHAN sont occupées, en journée uniquement)

	Professionnel local	Professionnel extérieur
Du 1 ^{er} octobre au 30 avril	Gratuit	41.00€
Du 1 ^{er} mai au 30 septembre	Gratuit	31.00€

Sonorisation

	Association locale	Association extérieure	Particulier/professionnel local	Particulier/professionnel extérieure
Petite sono Caution : 152€	10.00€	39.00€	36.00€	39.00€

Location du bâtiment du boulodrome :

	Association locale	Association extérieure	Particulier/professionnel local	Particulier/professionnel extérieure
Boulodrome	Gratuit	15.00€	Gratuit	15.00 €
Caution	30.00€	30.00€	30.00€	30.00€

L'état des lieux est remis signé à la remise et à la restitution des clés.

En cas de problème, l'agent communal prendra des photos et en informera la mairie.

Une retenue sera faite sur le chèque de caution en cas de dégradations ou de non propreté de la salle.